

BATIRECA IMPRESSION UNIVERSELLE

Peinture d'impression nourrissante pour le bâtiment



DEFINITION

Sous couche pénétrante, durcissante et isolante, impression universelle.

DESTINATION

- Extérieur : couche d'impression sur bois.
- Intérieur : couche d'impression sur fonds absorbants de type plâtre, plaques de plâtre, anciennes peintures pulvérulentes, panneaux de particules.

PROPRIETES

- Nourrit et renforce le support.
- Uniformise les fonds hétérogènes.
- Microporeuse, s'applique sur bois présentant jusqu'à 20 % de taux d'humidité.
- Garnissante, forme une sous-couche bien opacifiante.

MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

PREPARATION

- Le support sera propre et sec.
- Les anciennes peintures seront convenablement lessivées.

APPLICATION

- Bien mélanger avant application.
- Appliquer une à deux couches selon la porosité du fond.

Brosse et rouleau :

- Sans dilution

Airless :

- Diluer de 3 à 5 %.

Pistolet :

- Diluer à 5 %.

- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.

DILUANT

White spirit.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT DU FILM

Mat.

BRILLANT SPECULAIRE

Inférieur à 10 sous 60°

TEINTES

Blanc.

CONDITIONNEMENT

16 litres.

LIANT

Résine glycérophtalique modifiée.

DENSITE

1,56.

SECHAGE

(à 23°C, H.R. :50 %)

- Hors poussières : 2 heures
- Sec : 4 heures
- Recouvrable : 24 heures

EXTRAIT SEC

En poids : 72%.

En volume : 52%.

CONSERVATION

- En emballage d'origine (non ouvert) : 24 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

RENDEMENT

Suivant la porosité du support : de 9 à 11 m²/l pour 1 couche.

CARACTERISTIQUES REGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION

AFNOR

NF T 36-005 - Famille I classe 4 a

HYGIENE ET SECURITE

Pour de plus amples informations, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

REGLEMENTATION COV

Valeur limite UE pour ce produit (cat A/g) : 350 g/L. Ce produit contient moins de 349 g/L de COV.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

DECHETS

Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.

Code CED : 08 01 11

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35. Les données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.